



Conférence de presse Berne, le 14 novembre 2003

Les défis du dialogue entre les PME et les banques Intervention de Peter Neuhaus^{*}

Seule la version orale fait foi, embargo 14.11.2003, 11:00

Petites et microentreprises désavantagées sur le marché du crédit

L'octroi de crédits fait depuis longtemps l'objet de relations tendues entre les petites et moyennes entreprises (PME) et les banques. Dans une étude parue au début de l'été 2003, les banques cantonales ont accusé les grandes banques d'avoir coupé les vivres aux PME; les grandes banques ont jugé la critique infondée. L'étude du seco présentée aujourd'hui, effectuée en collaboration avec les organisations économiques faitières et l'Association suisse des banquiers, parvient à la conclusion qu'il n'y a pas lieu de parler d'une détérioration, voire d'une crise de la collaboration entre les PME et les banques. Ce résultat surprend: n'entend-on pas régulièrement dire que les petites entreprises et surtout les microentreprises (1 à 9 collaborateurs) ont souvent de la peine à obtenir des crédits bancaires?

Si les résultats de la présente étude paraissent donc relativement rassurants, d'importantes questions restent pourtant en suspens. Ainsi, le problème de la qualité des documents informatifs fournis aux banques par les entreprises doit absolument être résolu: l'étude montre en effet que les banques jugent ces documents souvent de qualité insuffisante, alors que les entreprises estiment au contraire qu'ils sont de qualité suffisante. L'étude n'apporte aucune réponse non plus en ce qui concerne le cautionnement des arts et métiers. Non résolue également la question de savoir si l'introduction du nouvel Accord sur les fonds propres (Bâle II) et par là même l'adaptation du prix du crédit aux risques aura pour conséquence que les petites entreprises n'obtiendront plus de crédits bancaires et resteront carrément exclues du marché du crédit ou alors qu'elles n'accéderont au crédit qu'à des conditions à peine supportables, parce que les banques procéderont dans tous les cas à une prise en compte intégrale des coûts. En l'occurrence, les banques et les politiques sont invités à élaborer une solution qui garantisse la pérennité des PME helvétiques. La reprise conjoncturelle tant attendue nécessite la création de nouvelles entreprises – et surtout de petites et de microentreprises. Il faut pour cela disposer de possibilités de financement à des conditions accessibles ainsi que de nouveaux modèles de financement.

^{*} Peter Neuhaus, avocat et notaire, Secrétaire de la Fondation PME Suisse, Membre de la direction de l'Union suisse des arts et métiers (USAM)

Dans ce contexte, il convient aussi de réfléchir à un renforcement et à une amélioration du cautionnement. Après tout, les petites entreprises d'aujourd'hui seront peut-être demain déjà des piliers de notre économie.

Lors de sa séance du 3 novembre 2003, la Commission de l'économie et des redevances (CER) du Conseil national a étudié le rapport du Conseil fédéral sur le réexamen et le renforcement du cautionnement des arts et métiers du 2 juillet 2003. Elle a décidé que le rapport devait être mis en perspective et qu'il fallait notamment l'examiner au vu des répercussions d'une introduction de l'Accord de Bâle II. La CER estime en outre qu'il convient d'y associer l'état des travaux sur le message concernant la révision des sociétés de capital-risque et la deuxième réforme de l'imposition des sociétés. La commission procédera à cette mise en perspective au cours d'une séance du premier trimestre 2004; on attend le résultat avec impatience. Les représentants des banques et des arts et métiers ont en outre signalé lors d'une récente discussion qu'ils étaient aussi intéressés à l'élaboration d'une solution commune pour le financement des PME.

En bref: petites et microentreprises ne doivent pas être désavantagées sur le marché du crédit ni devoir assumer des coûts exagérés et considérables pour obtenir des banques des crédits relativement modestes. La confiance débordante dont les banques ont fait preuve dans les années nonante ne doit pas aujourd'hui se traduire par un réflexe inverse. En matière d'octroi de crédits, les banques doivent agir d'une manière mesurée.

Créée en octobre 1993, la *Fondation PME Suisse* vise à promouvoir la création de PME dans notre pays, en travaillant à l'amélioration des conditions-cadre ainsi qu'à la diffusion des connaissances d'entreprise (<http://www.fondation-pme.ch>).

Contact:

Peter Neuhaus, avocat, secrétaire de la Fondation PME Suisse, Schwarztorstrasse 26, 3001 Berne, Tél. 031 380 14 36, E-mail: p.neuhaus@stiftung-kmu.ch